

PROJET D'INTERVENTION SOCIALE VISANT LA PARTICIPATION ET L'EMPOWERMENT (ART-PPE)

Responsable de module

[Manon Masse](#)

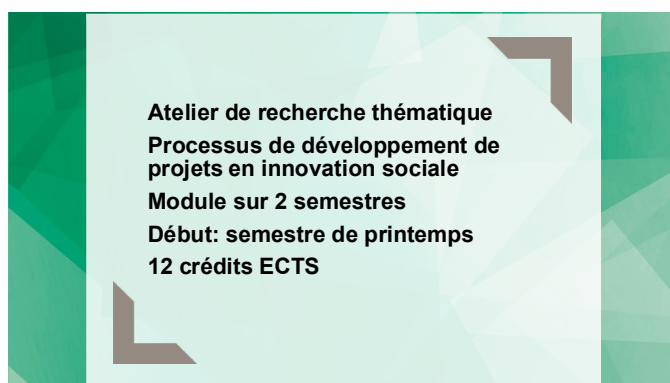
[Danièle Warynski](#)

Organisation

Jour : Jeudi (cf. planning pour les jours effectifs)

Horaire : **9h00**-12h30 et 13h30-17h00

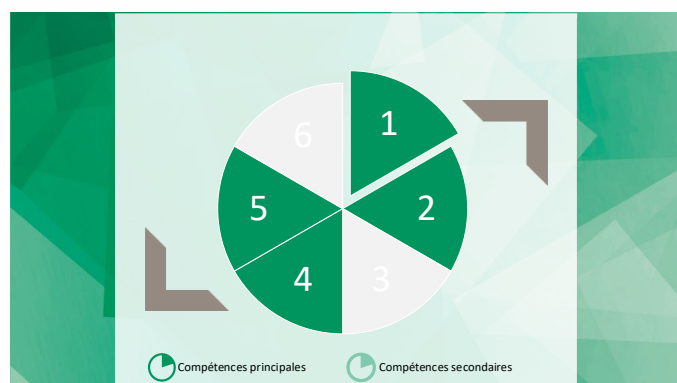
Lieu : HETS de Genève et HES-SO Master



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module traite de manière comparative et critique de différents modèles et méthodologies de projet d'intervention sociale visant la participation et l'empowerment des populations accompagnées dans le domaine du travail social. Il aborde spécifiquement l'empowerment collectif lors de la réalisation des projets d'intervention du point de vue des politiques sociales, de l'éthique, du droit, des organisations sociales, de la posture des professionnel·les impliqué·es et des publics auxquels ils sont destinés.

Des méthodologies de projet participatives associées à différents modèles d'empowerment sont présentées tout au long du déroulement du module et illustrées par des projets réalisés dans le champ du travail social dont ceux d'ancien·nes s'étudiant·es ayant participé au module.



Le module contribue au développement des compétences 1, 2, 4, et 5 du profil de compétences MATS.



A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :

- Participer à un projet d'intervention sociale visant l'empowerment collectif en mobilisant des méthodologies participatives et des outils d'intervention utiles auprès de publics du travail social
- Analyser de manière critique et selon différentes dimensions (contexte, dispositifs socio-politiques, organisations ainsi qu'acteurs et actrices impliqués, dilemmes éthiques rencontrés, posture professionnelle, participation des publics concernés) des projets d'intervention sociale visant l'empowerment collectif
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans un contexte interdisciplinaire et interprofessionnel sur ces projets d'intervention sociale et leur analyse.

Les compétences développées dans le cadre de ce module amènent les étudiant·es à prendre en compte l'expertise des publics, populations et organisations, lors de la conception, de la réalisation et de l'évaluation d'un projet d'intervention sociale. Elles contribuent également à former des diplômé·es en mesure de soutenir les revendications des publics, auprès des politiques, de la société civile, des organisations afin d'apporter des réponses innovantes aux problématiques sociales actuelles et émergentes.

Modalités d'enseignement

Le module articule :

- Apports théoriques et méthodologiques sur les concepts d'empowerment et de participation sociale et la manière de mener un projet d'intervention sociale participatif visant l'empowerment
- Illustration et analyse de projets d'intervention participatifs visant l'empowerment collectif, menés dans le domaine du travail social
- Participation individuelle ou en duo d'étudiant·es à un projet d'intervention sociale visant l'empowerment collectif sur un terrain de son/leur choix
- Atelier de partage d'expériences entre étudiant·es à propos des projets en cours de réalisation qui sont présentés aux différentes étapes de leur réalisation aux pair·es et aux enseignant·es qui l'analysent de manière critique
- Communication à un public du domaine du travail social sur l'analyse du projet d'intervention sociale réalisé durant l'année au regard du concept d'empowerment et des méthodologies mobilisées.

Au fur et à mesure du déroulement du module, l'étudiant·e, seul·e ou en binôme, expérimente un projet d'intervention sociale visant l'empowerment sur des terrains de la pratique professionnelle. Il peut s'agir d'un projet pré-existant ou d'un projet créé par l'étudiant·e ou son binôme.

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : une présence régulière est indispensable

Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de ce module comprend un dossier écrit et une présentation orale.



1. Dossier écrit

La première partie de l'évaluation consiste en la réalisation d'un dossier écrit qui présente le projet d'intervention sociale (PIS) visant l'empowerment collectif réalisé durant la durée du module. Ce dossier porte sur l'analyse du PIS visant l'empowerment collectif, il propose une analyse juridique et contextuelle (politique locale, cantonale, fédérale et contexte international) et décrit la problématique du point de vue des différent·es acteurs et actrices et/ou groupes en présence. Il présente le but et les objectifs du projet réalisé, les différentes étapes de sa réalisation, ses modalités d'évaluation. Il intègre une réflexion individuelle sur les enjeux éthiques de sa réalisation au regard des concepts d'empowerment (pouvoir, pérennisation, responsabilisation, etc.). Il décrit l'innovation visée dans une perspective critique.

2. Présentation orale

La deuxième partie consiste en une présentation orale du projet d'intervention devant un public de professionnel·les et enseignant·es invité·es. Il est demandé d'inviter une à deux personnes intéressées par le projet. Cette présentation a lieu en classe, en présence d'un jury composé des coresponsables du module et de l'assistant·e pédagogique. La présentation orale est réalisée seul·e ou en binôme, un·e participant·e du projet peut s'y adjoindre. L'évaluation porte sur la capacité de présenter le projet de manière critique, de faire des liens avec le thème de l'empowerment et de la participation, sur la structure et la clarté de la présentation ; ses contenus ; son originalité ; sa cohérence ; la qualité des supports utilisés (ppt ou autre) ; son adéquation avec le public cible.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Pour le dossier écrit : 2/3 (65 pts)

Forme : structure du document, qualité de l'expression écrite, présentation et intégration des sources selon les normes APA.

Contenu : justification du projet, description de l'innovation du projet au regard des problématiques des personnes ou du groupe de personnes concernées, formulation des buts et objectifs du PIS, présentation des contextes, analyse critique des étapes de la réalisation, analyse de la faisabilité du projet et des enjeux aux différentes étapes de sa réalisation pour les différent·es acteurs et actrices, identification des enjeux rencontrés dans la réalisation du PIS, analyse critique des méthodes ou outils d'intervention, analyse critique des modalités d'évaluation prévues et mises en œuvre dans le PIS. Argumentation et pertinence des concepts mobilisés.

Le dossier écrit comprend une évaluation individuelle portant sur une analyse d'un dilemme éthique de l'étudiant·e à hauteur de 20/65 points.

Pour la présentation orale : 1/3 (35 pts)

Forme : clarté et cohérence de l'exposé, qualité de l'expression verbale, gestion du temps, adéquation au public cible, animation de la discussion, présentation des sources, qualité des supports de présentation.

Contenu : présentation du PIS (contexte, buts, objectifs, étapes de réalisation, évaluation), justification du projet, présentation des enjeux de la réalisation du PIS pour les différent·es acteurs et actrices (usagers et usagères, professionnel·les, familles ou proches, institutions, réseau, Etat) et de la posture, mobilisation et pertinence des concepts et notions mobilisées.





Barème

1-9pts	10-19pts	20-29pts	30-39pts	40-49pts	50-59pts	60-68pts	69-76pts	77-84pts	85-92pts	93-100pts
1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6

Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables au début de chaque module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant·e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé (par ex. en note de bas de page ou en bibliographie).

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.

Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la·le·les responsable·s du module effectue/effectuent un examen approfondi. Selon son·leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, il·s / elle·s peut/peuvent décider d'inviter l'étudiant·e à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il·elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur·e du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

Echec et répétition



Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Projet d'intervention sociale visant la participation et l'empowerment », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps ;
 - c. Suivre un autre module du même type (ART).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi au moins 2 modules Essentiels et obtenu une note \geq à 3.5.
- Pas de prérequis
- Autres : ...

Remarques

Descriptif validé le 13.02.2026

